

MERCREDI 25 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt-cinq mars, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 21 mars 2015.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Elisabeth GAUTHIER MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-François DUPONT, Jean-Claude MATHE, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Véronique BAUDRY, Christelle LECOMTE, Sylvain BIRONNEAU, Stéphane GABUCCI.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Josiane LACELLERIE MOINARD à M. Vincent COPPOLANI, M. André RIETH à M. Eric VILLETTE, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Madame Claire GUENVER a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h45**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	16
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	3
Nombre de conseillers municipaux votants	19

PRÉAMBULE : APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Constatant les remarques sur le procès-verbal du 25 février 2015 de Madame Christelle LECOMTE concernant :

- la demande d'ajout des remarques émises par le Conseil municipal sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (lesquelles remarques avaient bien été notifiées dans la délibération correspondante),
- la demande de correction du nom d'un membre de la commission « Sécurité-Voirie » (Madame Véronique BAUDRY au lieu de Madame Christelle LECOMTE),
- la compétence du Conseil municipal en matière de passation des marchés publics, notamment pour l'installation d'une chaudière à condensation au complexe sportif,
- l'adoption par le Conseil municipal d'une motion de soutien à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise en service de la LGV-LEA Paris-La Rochelle,

que Madame Elisabeth GAUTHIER MASSIAS a acceptées de prendre en compte,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 25 février 2015.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

ADMINISTRATION GENERALE

I – DELEGATION AU MAIRE POUR LA PREPARATION, LA PASSATION, L'EXECUTION ET LE REGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES D'UN MONTANT INFERIEUR DEFINI PAR DECRET

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** de donner délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres selon les seuils suivants :
 - des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 100 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - des marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 50 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - des marchés et des accords-cadres de services d'un montant inférieur à 50 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés en conséquence.

FINANCES COMMUNALES

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Madame Geneviève SAVIN-MOLLARD, doyenne, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

APPROUVE le Compte Administratif 2014 de la commune :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES		
autorisations budgétaires totales	1 694 998,28 €	1 255 555,87 €
dépenses réalisées	1 441 826,77 €	716 453,99 €
Résultat antérieur reporté		71 850,63 €
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales	1 694 998,28 €	1 255 555,87 €
recettes réalisées	1 682 187,54 €	720 922,44 €
Résultat antérieur reporté	0 €	0
RÉSULTATS DE CLOTURE 2014	240 360,77 €	- 67 382,18 €
restes à réaliser *	0	27 237,81 €
RESULTATS DEFINITIFS	240 360,77 €	- 40 144,37 €

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2014 de la commune dressé par Madame le Trésorier Principal, ayant exercé au cours de la gestion est concordant avec le Compte Administratif 2014 et n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** : **DECIDE** d'affecter au budget de l'exercice 2014 le résultat comme suit :

- ▶ **au compte 1068 (recette d'investissement) : 40 144,37 €** (excédent de fonctionnement capitalisé),
- ▶ **au compte 002 (recette de fonctionnement) : 200 216,40 €** (résultat de fonctionnement reporté).

V – CONTRIBUTIONS DIRECTES – TAUX COMMUNAUX 2015

Monsieur le Maire propose de **maintenir les taux communaux 2014 en 2015**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

VOTE les taux des taxes communales tels que décrits ci-dessous :

TAXES	Bases 2015	Evolution bases / à 2014	Propositions taux 2015	Produit 2015 à taux constant	Evolution produit / à 2014
Taxe d'habitation	2 936 000	1,81	13,61	399 590 €	1,81
Taxe foncière (bâti)	1 770 000	2,35	24,31	430 287 €	2,35
Taxe foncière (non bâti)	43 500	3,94	65,26	28 388 €	3,94
			TOTAL	858 265 €	

VI – BUDGET PRIMITIF 2015

La balance du Budget Primitif 2015 de la commune de La Jarne pourrait s'équilibrer comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 683 412,00	964 079,43
RECETTES	1 683 412,00	964 079,43

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS** :

APPROUVE le Budget Primitif principal 2015 de la Commune, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

VII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux écoles figurant dans l'état ci-dessous :

FOURNITURES SCOLAIRES			SUBVENTIONS SCOLAIRES				
	Effectif*	Dotation	Crédits proposés		Effectif*	Dotation	Crédits proposés
Ecole élémentaire				Ecole élémentaire			
Dotation principale	119	35,00 €	4 165,00 €	Voyages éducatifs et projets de classe	119	8,40 €	999,60 €
Ecole maternelle				Ecole maternelle			
Dotation principale	74	42,00 €	3 108,00 €	Voyages éducatifs et projets de classe	74	14,00 €	1 036,00 €

*Effectif au 1er janvier de l'année 2015

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations figurant dans l'état ci-dessous :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
Angoul'loisirs (1)	150 000,00 €
Accueil périscolaire, Centre de Loisirs les mercredis et vacances, local jeunes, TAP	150 000,00 €
Associations communales	9 300,00 €
Associations sportives	4 100,00 €
Tennis Club Jarnais	1 000,00 €
Association GYM	1 000,00 €
Badminton Club Jarnais	1 000,00 €
Pique Fesse	1 100,00 €
Ass. culturelles ou conviviales	4 450,00 €
Comité des Fêtes	1 800,00 €
Trac en scène	1 100,00 €
Association Jarnaise des Parents d'Elèves	1 200,00 €
Plaisir du jeu jarnais	350,00 €
Autres associations	750,00 €
Anciens combattants	400,00 €
Société de chasse	350,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	159 300,00 €

(1) Une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

3. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au bénéficiaire du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 10 000 euros,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

VIII – CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU CENTRE DE LOISIRS ANGOUL'LOISIRS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** l'article 4 « Conditions de soutien financier à l'association » de la convention pluriannuelle relative au financement du fonctionnement de l'association Angoul'loisirs :
« La collectivité s'engage à soutenir financièrement l'association sous forme d'une subvention.
Pour l'année 2015, le montant de cette subvention est arrêté à 150 000 euros »,
- **DIT** qu'une subvention d'ajustement pourra être versée en fonction des bilans de fin d'année,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

IX – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SDEER POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL RUE DES BONNELLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention à passer avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural pour les travaux génie civil de la rue des Bonnelles, pour un montant de 32 426,81 euros T.T.C., dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **DIT** que le montant des travaux sera remboursé en 5 annuités de 6 485,36 euros, sans frais ni intérêts (première annuité le 1^{er} décembre 2015, dernière annuité le 1^{er} décembre 2019),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

X – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE NATIONALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention de financement avec le Conseil général de la Charente-Maritime pour la réalisation de travaux rue Nationale pour un montant total de 33 250 euros H.T., dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **DIT** que le montant de la participation financière de la commune s'élève à 13 300 euros H.T.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XI – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2015-2018 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL LA JARNE / ANGOULINS / THAIRE / SAINT-VIVIEN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente Maritime pour Relais d'Assistants Maternels intercommunal La Jarne/Angoulins/Thairé/Saint-Vivien, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XII – CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC UNE ENTREPRISE ADAPTEE POUR L'ANNEE 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** le contrat d'entretien avec l'E.S.A.T. de Marlonges pour l'année 2015, pour un montant de 4 800,60 euros H.T., soit 5 760,72 euros T.T.C., dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XIII – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE L'ACCES A L'ECOLE PRIMAIRE LA PIERRE LEVEE AUPRES DE LA REGION POITOU-CHARENTES ET DU CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE-MARITIME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil régional Poitou-Charentes et du Conseil Général de La Charente Maritime pour l'aménagement de l'accès à l'école primaire La Pierre Levée, dont le coût est estimé à 7 537,44 euros H.T., soit 9 044,93 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XIV – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE PRIMAIRE LA PIERRE LEVEE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE-MARITIME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général de La Charente-Maritime,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XV – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA TOITURE DE LA MAIRIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers susceptibles de participer aux travaux de rénovation de la toiture de la future mairie dont le montant est estimé à 25 634 euros H.T., soit 30 760,80 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XVI – INSTAURATION D'UN NOUVEAU TARIF POUR LE PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **FIXE** les tarifs pour le périscolaire du mercredi à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	Sans QF
Mercredi de 12h à 18h45 (hors repas)	1,53	4,15	5,58	7,69	9,03	10,68	12,69	19,03

QF = Quotient Familial

RESSOURCES HUMAINES**XVII – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la modification de l'indemnité d'exercice des missions à compter du 1^{er} avril 2015,
- **DIT** que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur.

URBANISME**XVIII – RETROCESSION DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC – LOTISSEMENT « LA PREE »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** l'incorporation dans le domaine public des terrains et équipements communs issus du groupe d'habitations dénommé lotissement « La Prée » conformément à la convention du 18 avril 2007 avec la société « Atlantic Location Accession »,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au cadastre pour mise à jour des plans, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et au Centre des impôts fonciers.

XIX – RETROCESSION DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC – LOTISSEMENT « LES FRENES » - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** le principe d'action de la garantie d'achèvement des travaux du lotissement « Les Frênes » par la commune auprès de l'organisme bancaire garant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires et à engager toute action, y compris par la voie judiciaire.

DIVERS**XX - MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE DES POMPES FUNEBRES LA ROCHELLE-RE-AUNIS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** les statuts modifiés de la société publique locale « Pompes funèbres publiques des communes associées – La Rochelle-Ré-Aunis »,
- **AUTORISE** le représentant de la commune de La Jarne à approuver la modification des statuts de la société publique locale « Pompes funèbres publiques des communes associées-La Rochelle-Ré-Aunis » dans le sens de ceux annexés aux présentes lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SPL.

La séance est levée à **23 heures 32**.

A La Jarne, le 25 mars 2015,
Le Maire,

Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil Municipal du 25 mars 2015 sont disponibles pour une consultation à la mairie.